



## Toiture endommagée par construction en mitoyenneté

-----  
Par Coucou57

Bonjour j'imagine que je ne suis pas la seule à être concernée par ce problème.

Un promoteur vient d'achever son ouvrage en mitoyenneté de ma maison. Ma toiture a été très peu protégée lors de la construction, résultats plusieurs tuiles cassées, un solin à refaire et des infiltrations d'eau au niveau du solin qui entoure la cheminée. Pensant me protéger, j'ai contracté en pure perte, apparemment, une assurance propriétaire non occupant puisque cette maison est divisée en trois appartements distincts (actuellement je suis propriétaire de deux appartements dont un qui est situé sous le toit) J'ai contracté une autre assurance mes appartements. J'ai également une protection juridique pour les deux types d'assurance.

Que puis-je faire

-----  
Par chaber

bonjour

contacter votre protection juridique

Faire un constat d'huissier; LRAR au promoteur